EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 24/09/13

Reçu en Préfecture le : 25/09/13
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 23 septembre 2013
D-2013/470

Aujourd'hui 23 septembre 2013, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAIOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,
Monsieur Joel SOLARI (présent jusqu'à 17h20), Monsieur Jean Charles BRON (présent jusqu'à 17h30), Madame Alexandra SIARRI (présente jusqu'à 18h45).

Excusés :

Monsieur Maxime SIBE, Madame Paola PLANTIER, Madame Béatrice DESAIGUES

Emprise 21 quai de Queyries. Convention d'occupation du domaine public constitutive de droits réels au profit de l'entreprise artisanale Jean Bernard Nicolas. Décision. Autorisation.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

A la suite du transfert de gestion des 29 décembre 2006 et 2 mai 2007, la Ville de Bordeaux s'est trouvée substituée dans les droits et obligations du Port Autonome, dans la gestion des emprises formant le parc des berges en rive droite de Garonne et des autorisations accordées.

Par délibération n°2009072 en date du 2 mars 2009 vous avez autorisé la signature d'une convention d'occupation du domaine public au profit de l'entreprise artisanale individuelle « Jean Bernard Nicolas » pour l'occupation d'une emprise en bordure de Garonne, à proximité de la cale de mise à l'eau au niveau du quai de Queyries pour une durée de 20 ans. Cette autorisation était accordée en vue de la construction d'un bâtiment pour exercer une activité de restauration et de gardiennage de bateaux classiques.

Aujourd'hui, l'entreprise « Jean Bernard Nicolas » envisage de mettre en oeuvre un plan de développement dès 2014 qu'elle juge essentiel au maintien de son activité historique d'entretien et de restauration de bâteaux et qui repose sur :

- Le maintien de l'activité historique et l'élargissement du champ de son activité à tous les travaux pouvant être entrepris sur tous les types d'embarcations, en offrant aux clients du chantier naval des services tels que l'entretien et le gardiennage des bateaux restaurés et le stockage de ceux en attente de rénovation.
- La création d'activités nouvelles liées à l'univers du nautisme : manifestations évènementielles s'inscrivant dans le périmètre de son cœur de métier, activité de vente de matériels d'accastillage et autres équipements, activité de formation professionnelle en matière de restauration de bateaux classiques mais également maintien et développement de secteur associatif afin de promouvoir les activités liées au développement du yachting de tradition et à la navigation de canots de plaisance classiques sur la Garonne.

Afin de mettre en œuvre son projet, l'entreprise prévoit d'effectuer 200 000 euros TTC de travaux courant 2013 (aménagements intérieurs divers notamment de la salle en rez-de-chaussée pour de l'évènementiel, création de sanitaires, aménagement de l'atelier pour la formation, restructuration de l'auvent extérieur existant à des fins de stockage) et de les financer à 100% par un emprunt amorti sur 15 ans.

Dans ce contexte et afin de permettre à l'entreprise Jean Bernard NICOLAS de mettre en œuvre son projet, qui participe au dynamisme et à l'animation du Parc aux Angéliques, il vous est proposé, après résiliation de la convention d'origine du 18 mars 2009 et au titre de l'article L 2122-18 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques de lui accorder une convention d'occupation du domaine public constitutive de droits réels sur l'emprise actuelle de 1 421 m² environ à détacher du domaine public (document d'arpentage en cours d'élaboration), pour une durée de 20 ans et moyennant une redevance annuelle de 6 121,82 Euros HT (valeur 1er janvier 2013), au vu d'un rapport de France Domaine en date du 29 juillet 2013. L'occupant prendra à sa charge les frais de géomètre liés à la division parcellaire.

Cette autorisation est accordée pour une activité principale d'entretien/ restauration/ gardiennage de tous types d'embarcations et pour des activités complémentaires en lien avec cet objet : manifestations évènementielles axées sur le nautisme, sur la Garonne et sur la promotion des canots automobiles en bois, vente d'accastillage et d'équipements vestimentaires, formation professionnelle et continue pour adultes sur la restauration de canots automobiles, hébergement de structures associatives (Société Nautique de Bordeaux).

En conséquence, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

Décider :
- la mise à disposition d'une parcelle située 21 quai de Queyries par le biais d'une convention d'occupation du domaine public constitutive de droits réels à l'entreprise artisanale individuelle « Jean Bernard Nicolas » d'une durée de 20 ans moyennant une redevance de 6 121,82 Euros HT /an révisable annuellement sur la base de l'indice INSEE du coût de la construction.
- l'encaissement des redevances et l'ouverture des recettes aux budgets des exercices concernés.

Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public constitutive de droits réels ainsi que tous les documents afférents à cette opération et autoriser l'occupant à déposer toutes demandes d'autorisations d'urbanisme qui s'avèreraient nécessaires.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 23 septembre 2013

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Hugues MARTIN

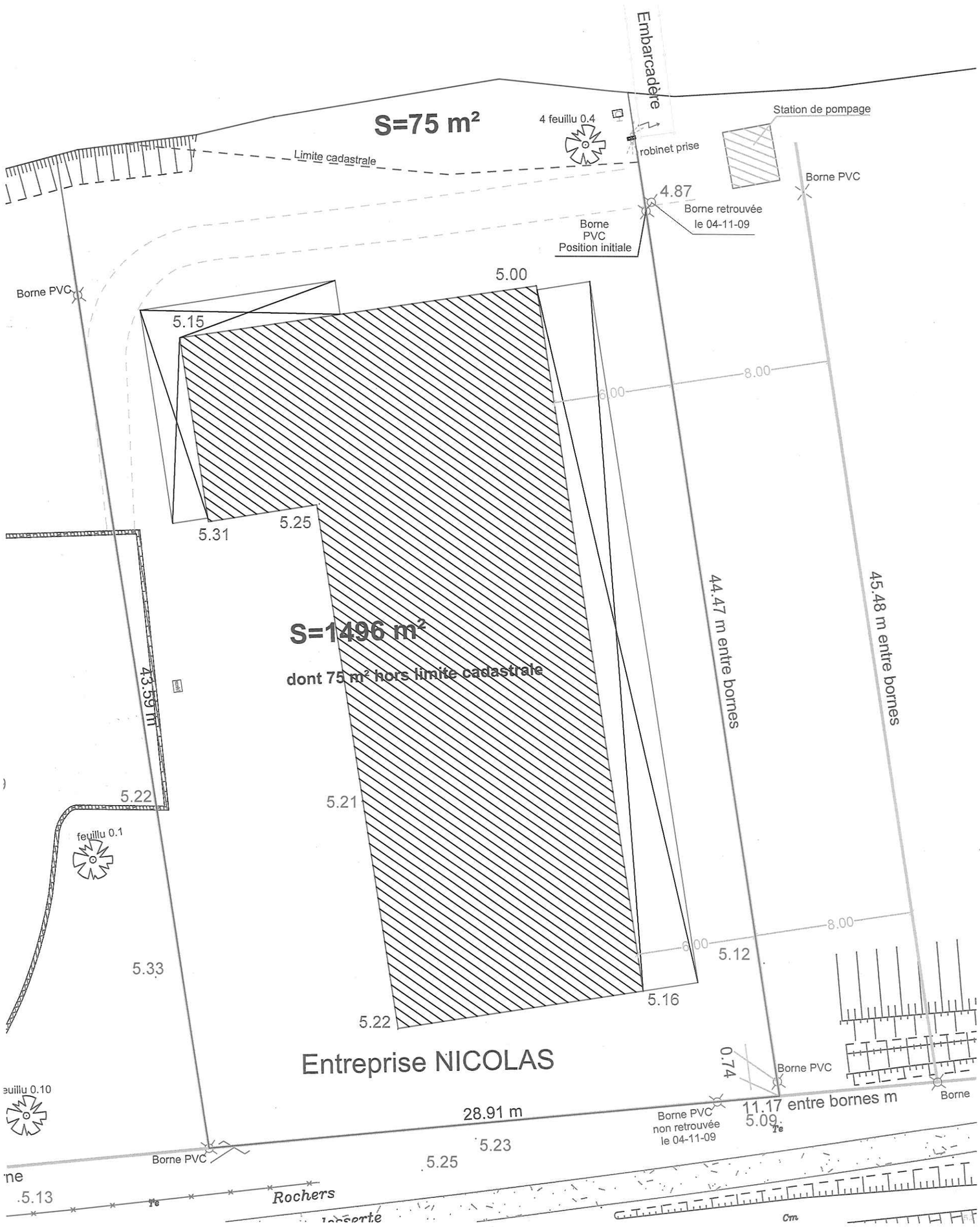
Embarcadère
S=75 m²
4 feuillu 0.4
Station de pompage
robinet prise
Limite cadastrale
Borne PVC
4.87
Borne retrouvée
le 04-11-09
Borne
PVC
Position initiale
Borne PVC
5.00
5.15
8.00
6.00
5.31
5.25
44.47 m entre bornes
45.48 m entre bornes
S=1496 m²
dont 75 m² hors limite cadastrale
43.59 m
5.22
5.21
feuillu 0.1
8.00
6.00
5.12
5.33
5.16
5.22
Entreprise NICOLAS
0.74
Borne PVC
euillu 0.10
28.91 m
Borne PVC
non retrouvée
le 04-11-09
11.17 entre bornes m
5.09
Borne
Borne PVC
5.23
5.25
ne
5.13
Rochers